

*Affaires courantes***DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES**

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU CINQUIÈME RAPPORT

M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer un document à la Chambre aujourd'hui, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Conformément à l'article 109 du Règlement, je dépose la réponse du gouvernement, dans les deux langues officielles, au cinquième rapport du Comité permanent des droits de la personne, du Comité permanent sur la condition des personnes handicapées et du Comité d'aide au développement de la Guyana.

* * *

LA CONVENTION DES INUVIALUIT DE L'ARCTIQUE DE L'OUEST

L'EXAMEN ANNUEL SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, des exemplaires dans les deux langues officielles de l'examen annuel sur la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit de l'Arctique de l'Ouest.

* * *

NOMINATIONS PAR DÉCRET

DÉPÔT ET RENVOI

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de nominations par décret faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110 (1) du Règlement, ces nominations sont renvoyées d'office aux comités permanents compétents, dont voici la liste.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je profite de l'occasion pour déposer dans les deux langues officielles, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, les réponses du gouvernement à 34 pétitions.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

• (1600)

[Français]

LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

LE PROJET DE RENOUVELLEMENT

L'hon. Gilles Loiseau (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, hier dans cette Chambre, j'ai déposé un projet de loi qui constitue le plus important projet de renouvellement de la Fonction publique en près d'un quart de siècle.

Si la conjoncture économique nous oblige à de sévères restrictions salariales, elle ne doit pas pour autant nous empêcher d'avoir une vision plus large. Pour que le Canada puisse faire face à la concurrence sur tous les fronts, il nous faut mettre en place dès maintenant les réformes qui, à long terme, susciteront une fonction publique plus moderne et plus efficace.

Monsieur le Président, je me présente aujourd'hui devant la Chambre pour faire rapport aux honorables députés de l'état des négociations collectives dans la fonction publique. J'estime qu'il est important que les députés soient au fait de la situation actuelle et que les faits leur soient clairement présentés.

Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que dans le Budget du 26 février, le ministre des Finances d'alors avait exposé la politique salariale du gouvernement pour les trois prochains exercices financiers. Pour l'exercice 1991-1992, les budgets des ministères sont gelés à leur niveau de l'exercice précédent.

Le ministre avait indiqué à l'époque que toute augmentation salariale négociée au cours du présent exercice se traduirait par une réduction équivalente du nombre d'employés et qu'en tout état de cause, le gouvernement n'envisagerait aucune augmentation supérieure à 3 p. 100 pour l'exercice. Pour les deux exercices suivants, des augmentations annuelles pouvant aller jusqu'à 3 p. 100 sont prévues.

Cette approche, monsieur le Président, est dictée par les nécessités économiques que contrebalance notre désir de poursuivre les négociations collectives avec les syndicats. Dans cet esprit, le lendemain du dépôt du Budget, j'ai rencontré les dirigeants des syndicats de la Fonction publique pour leur expliquer la politique énoncée dans le Budget et pour les prier de négocier avec nous des conventions collectives que les Canadiens peuvent se permettre.